

|                                                                                   |                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                |
|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | <p style="text-align: center;"><b>Compte-rendu<br/>de la CGT Finances Publiques 33</b></p> <p style="text-align: center;"><b><u>CSAL du 14/10/2026</u></b></p> | <p style="text-align: right;"><b>Vos représentants :</b></p> <p style="text-align: right;">Stéphane Joly,<br/>Laurent Gadal-Moraud</p> <p style="text-align: right;">06-48-76-37-69<br/>cgt.drrip33@dgfip.finances.gouv.fr</p> |
|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Nous étions convoqués ce mercredi 14 octobre 2026 sous la présidence du directeur régional, M. Fourquet, pour un dernier CSAL avant les élections professionnelles. Nous avons décidé d'y participer compte tenu des récents événements de pannes électriques et de problème de facturation de restauration collective qui ont pu vous affecter.

### **Fusion des deux SAID du SIP de Bordeaux**

La direction nous a présenté ce projet d'aménagement visant, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027, à mettre en place un secteur unifié permettant de disposer de bases ILIAD et GESPART uniques et de « faciliter » la gestion du courrier et des mails Balfus notamment. L'équipe d'assiette serait alors composée, sous la responsabilité d'un inspecteur, de 8 cellules de 3 personnes (1 B et 2 C par cellule sauf exception).

Selon la direction, les agents du service ont été concertés et ont accepté le principe de la fusion, laquelle permettrait une meilleure gestion des périodes de congés et des pics d'activité.

- *Toujours méfiante face aux belles promesses, la **CGT Finances Publiques 33** craint de voir disparaître à terme des emplois comme dans toute restructuration, c'est pourquoi nous nous sommes abstenus de prendre part au vote sur ce projet. Celui-ci fait toutefois l'objet d'une adoption. Nous serons donc attentifs sur cette gestion des périodes de congés et des pics d'activité.*

### **Gouvernance des restaurants administratifs**

Au 1<sup>er</sup> octobre 2026, à l'issue d'un appel d'offres unique, la société ELIOR restauration est devenue le nouveau prestataire des 4 restaurants administratifs de notre direction (Arcachon, Cenon, Mérignac et Bordeaux Mériadeck) et du restaurant inter-administratif de Libourne.

Parallèlement, une réflexion a été lancée concernant la création d'une gouvernance commune des associations des 4 restaurants administratifs. En effet, la gestion des restaurants de la DRFiP 33 repose sur un faible nombre d'agents souhaitant s'investir dans ces associations alors même que la maîtrise des risques au niveau de la comptabilité et du contrôle interne paraît insuffisante. Les incidents constatés lors du changement de prestataire les premiers jours d'octobre illustrent notamment ce besoin d'un suivi plus rigoureux. De plus, il est fait état de situations financières tendues pour certaines structures (Arcachon, Cenon).

La direction propose alors que cette gouvernance soit unifiée au sein du département et « professionnalisée » pour préserver une restauration collective de qualité et attractive pour les agents, à l'image de ce qui a pu se faire dans la direction du Nord. La DRFiP 33 affecterait alors un agent à la tenue de la comptabilité liée à chaque restaurant et deux correspondants par site permettraient d'assurer le lien avec le terrain, les convives et le service du prestataire de restauration présent sur place. À ce stade, il est envisagé de mettre en place cette association unique début 2027.

Nous vous encourageons à faire part de votre avis aux prochaines assemblées générales de ces associations qui doivent avoir lieu d'ici au 12 novembre 2026, car il sera soumis à l'approbation le principe de création d'une association départementale unique et l'autorisation du Président de signer les documents actant la fusion.

- *Pour la **CGT Finances Publiques 33**, il est important que le maximum d'agents dans les services participe à la vie associative des restaurants pour éviter que ceux-ci ne disparaissent. À ce titre, nous vous rappelons que vous pouvez bénéficier d'autorisations d'absences pour participer au conseil d'administration et aux assemblées générales. La direction s'est engagée à le rappeler aux chefs de service.*

Pour les restaurants inter-administratifs de Libourne et de la Cité administrative, la direction souhaite que l'ensemble des administrations soient investis dans le projet.

**Point de vigilance :** suite aux incidents de tarification de ce début de mois, une remise à plat du paramétrage des tarifs et subventions est opérée. Une évolution est encore attendue d'ici la fin de l'année pouvant conduire à une modification du montant final à payer. Nous vous encourageons à demander et conserver vos tickets de repas et nous faire remonter les problèmes que vous pourriez rencontrer.

## Déconcentration des sanctions disciplinaires

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2026, les directions ont compétence pour instruire et **prononcer** les sanctions du 1<sup>er</sup> groupe à l'encontre des agents publics placés sous leur autorité : avertissement, blâme, exclusion temporaire de 1 à 3 jours (excepté pour les stagiaires pour lesquelles cette dernière sanction est décidée au niveau national après réunion d'un conseil de discipline).

Les sanctions des 2, 3 et 4<sup>e</sup> groupes demeurent exclusivement de la compétence du Bureau Affaires Juridiques et contentieux de la Direction Générale à Bercy. Ce bureau ne pourra d'ailleurs pas requalifier une sanction du 1<sup>er</sup> groupe en une sanction plus lourde quand bien même est-il prévenu des affaires gérées par la direction locale.

La direction a rappelé le message de fermeté concernant les consultations d'applications informatiques en dehors du cadre professionnel (constituant la majorité des événements donnant lieu à sanction du 1<sup>er</sup> groupe).

M. Fourquet, directeur régional des Finances Publiques de Gironde, vous invite à tenir une traçabilité des dossiers consultés.

- *La **CGT Finances Publiques 33** pense qu'il serait préférable qu'un onglet ou une zone soit créé dans les applications informatiques tracées permettant de noter brièvement et de façon obligatoire les raisons de la consultation de tel ou tel dossier comme cela existe dans l'application FICOPA. Nous vous invitons à la plus grande vigilance et en cas de doute à vous rapprocher de votre responsable de service si vous pensez avoir consulté un dossier sensible. Il faut bien avoir en tête que les demandes de justification de consultations peuvent intervenir des mois plus tard...*

## Bilan télétravail 2025

La direction a présenté une série de statistiques nationales et locales sur le recours au télétravail en 2025.

Au-delà de tous ces chiffres parmi lesquels chaque mois, environ un agent sur deux a télétravaillé au moins une demi-journée, force est de constater que le nombre de refus d'autorisation de télétravail en 2025 à la DRFiP 33 est nul.

Mais pour la **CGT Finances Publiques 33**, au vu des remontées que vous nous faites, ce chiffre masque les difficultés rencontrées à son obtention. Pour rappel, une demande de télétravail doit être discutée avec son responsable de service. Nous vous conseillons alors d'adopter la façon de procéder suivante :

- Si votre responsable de service est d'accord pour que vous ayez recours au télétravail, votre demande doit être déposée dans SIRHIUS et validée.
- Si votre responsable de service vous oppose un refus, déposez malgré tout la demande sur SIRHIUS, le refus devra alors être motivé, et il vous ouvrira droit à différents recours pour lesquels la **CGT Finances Publiques 33** pourra vous accompagner et vous conseiller si besoin.

**Attention :** en 2027, de nouveaux travaux seront menés par la Direction Générale pour proposer une actualisation du protocole télétravail en vigueur depuis 2021 !

La DRFiP 33 défend déjà l'idée d'un jour par semaine sans télétravail au sein de chaque service afin que les équipes puissent se retrouver. Si la **CGT Finances Publiques 33** reste attachée au collectif de travail, la question se pose toutefois de son articulation pour les services où le flex-office est en place...

## Questions diverses

- **Pannes électriques à la DRFiP 33**

Suite aux pannes d'électricité survenus le vendredi 2 et dimanche 4 octobre 2026, l'ensemble des agents de ce site a été invité à télétravailler quand cela était possible. Le problème était tel que le système de relais énergétiques n'a pu remplir son office, une pièce a dû être commandé en Belgique et a été montée jeudi 8 octobre dans la soirée. Les agents ont pu reprendre le travail le lendemain.

Suite à cet incident, M. Fourquet a demandé qu'un audit soit effectué sur l'obsolescence du matériel à la direction.

La **CGT Finances Publiques 33** lui a demandé que cet audit soit effectué sur l'ensemble des sites et pas seulement celui de la direction. Affaire à suivre...

- **Stagiaires de 3ème**

La direction accepte de prendre des stagiaires de 3<sup>e</sup> tout au long de l'année. Si cela vous intéresse, les demandes sont à envoyer rapidement à la formation professionnelle.

